



Monsieur Richard Rouzet accueille les participants et «demande d’excuser l’absence de Monsieur le Maire, qui a pris quelques jours de vacances mais ramènera de la charcuterie pour la prochaine fois où on pourra faire un apéritif à la fin de la réunion».  
Il donne la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 et donne lecture des présents et des procurations

**Présents :** Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Brigitte Margaillan, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Joëlle Richaud, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

**Procurations de :** Pierre Auboïs à Mariane Domeizel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Rose-Marie Dumontier à Catherine Serra, de Josiane Giraudon à Catherine Serra, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Michel Partage à Geneviève Jean, Béatrice Paumier-Lallemand à Jean-Marc Brabant, Grégory Risbourg à Geneviève Jean, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

**Absents et excusés :** Philippe Egg,

Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance



# Sommaire



## Ressources - Moyens Généraux

1. Budget Général 2021 – Décision Modificative n°1,
2. Modification des pouvoirs du Président : signature des conventions de stages & des contrats d'apprentissage,
3. Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un agent contractuel sur emploi permanent absent,
4. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents de COTELUB,

## Aménagement du Territoire

5. Convention de partenariat au service de la destination touristique Luberon,
6. Taxe de séjour – Tarifs pour 2022,
7. Mise à jour des tarifs de la pépinière d'entreprises - Gratuité de la location des bureaux pour les associations ayant un objet d'intérêt général,
8. Attribution d'une subvention au Centre Forestier de la région Provence Alpes Côte d'Azur,
9. Pôle Multimodal – Acquisition des parcelles C523 et C524 à Mirabeau,
10. Convention SARE - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique,
11. Avenant n°1 à la convention cadre Durance Vauclusienne signée avec le SMAVD,

## Animation Territoriale

12. Convention de partenariat pour la création d'une salle d'audition pour mineurs pour la Gendarmerie Nationale,

## Planification - Urbanisme et foncier

13. Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse - Appui à la révision du SCOT

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2021, est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2021 – 1ère séance, est approuvé à l'unanimité

*Monsieur le Président prie les membres de l'assemblée de bien vouloir excuser l'oubli fait sur le procès-verbal de la deuxième séance et remercie Monsieur Gueydon pour sa lecture attentive.*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2021 – 2ème séance, est approuvé à l'unanimité





## 1. Budget Général 2021 – Décision Modificative n°1, Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **recettes de fonctionnement,**
  - – 284 795 € modification est principalement due à la baisse des bases de CFE, compensée par une attribution de compensation
- **recettes d'investissement,**
  - attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation du gymnase de Cadenet, 115 116 € (chapitre 13, opération 100035),
  - La subvention de la Région, CRET 1, relative à l'étude sur la stratégie mobilité, a été réclamée dans son intégralité – 18 533 € à l'opération 100034.
  - Au chapitre 024, inscription de 750 € de recettes liées à la cession d'actifs,
- **Pour les dépenses de fonctionnement,**
  - participation à la création d'une salle d'audition pour mineurs de la gendarmerie de Pertuis, 8 500 €,
  - semaine de la parentalité, à hauteur de 2 000 €,
  - remplacement de la responsable ressources humaines, dans le cadre de son congé maternité, soit des crédits supplémentaires à hauteur de 27 148 €,
  - dégrèvement relatif à la taxe GEMAPI, 3 810 €,
  - 10 000 € pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle au centre forestier dans le cadre d'un équipement de protection incendie, à hauteur de 5 784 €.
- **Pour les dépenses d'investissement,**
  - acquisition de racks à vélos 8 400 €
  - 160 000 € acquisition des parcelles C757-C758-C760 et des parcelles C749-C750 et C759, à la bonde
  - études de flux et d'opportunité réouverture d'une halte ferroviaire à Mirabeau 53 000 €

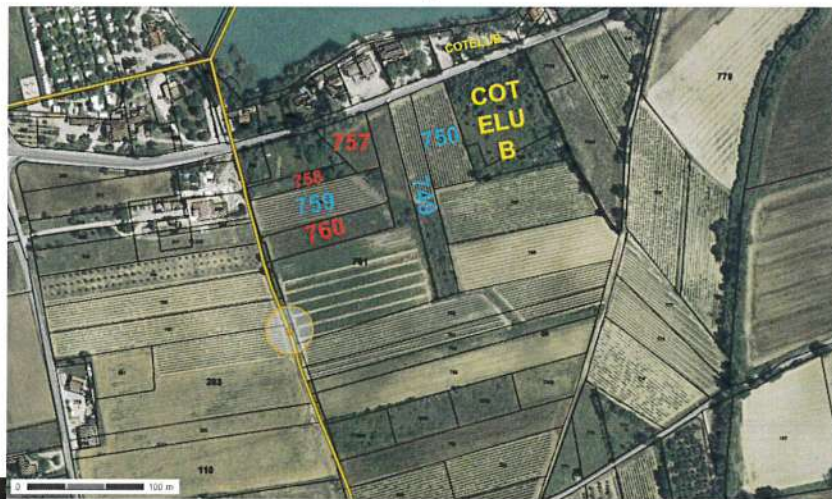
[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)



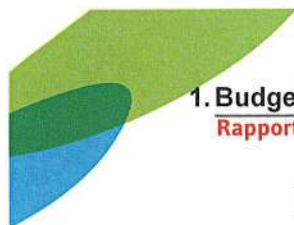
## 1. Budget Général 2021 – Décision Modificative n°1, Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- 160 000 € acquisition des parcelles C757-C758-C760 et des parcelles C749-C750 et C759, à la bonde



[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)



## 1. Budget Général 2021 – Décision Modificative n°1,

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Pour le Budget Général :

	BP 2021	DM N°1	BP + DMS
Dépenses de fonctionnement	903 584,45 €	0,00 €	903 584,45 €
Recettes de fonctionnement	903 584,45 €	0,00 €	903 584,45 €
Dépenses d'investissement	952 620,48 €	0,00 €	952 620,48 €
Recettes d'investissement	952 620,48 €	0,00 €	952 620,48 €

Dont, pour le budget PTVA  
(Propreté et Valorisation) :

	BP 2021	DM N°1	BP + DMS
Dépenses de fonctionnement	11 168 856,21 €	47 648,00 €	11 216 504,21 €
Recettes de fonctionnement	11 168 856,21 €	47 648,00 €	11 216 504,21 €
Dépenses d'investissement	5 188 435,21 €	97 333,00 €	5 285 768,21 €
Recettes d'investissement	5 188 435,21 €	97 333,00 €	5 285 768,21 €

Et GEMAPI :

	BP 2021	DM N°1	BP + DMS
Dépenses de fonctionnement	4 969 654,96 €	50 118,00 €	5 019 772,96 €
Recettes de fonctionnement	4 969 654,96 €	50 118,00 €	5 019 772,96 €
Dépenses d'investissement	1 655 689,98 €	1 728,00 €	1 657 417,98 €
Recettes d'investissement	1 655 689,98 €	1 728,00 €	1 657 417,98 €

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Monsieur le Président rappelle que les ajustements ont été faits au plus près.

En qu'en ce qui concerne les recettes d'investissement ne sont notées que les subventions notifiées.

Une information de dernière minute nous conduira à modifier, dans les dépenses de fonctionnement, la participation à la création d'une salle d'audition pour les mineurs de la gendarmerie : 9 600 €

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*



## 2. Modification des pouvoirs du Président : signature des conventions de stages & des contrats d'apprentissage

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Modification des pouvoirs délégués au Président de COTELUB.**
  - Délégation au Président de la signature des conventions de stages et les contrats d'apprentissage.
  - respect des délibérations du conseil communautaire, notamment s'agissant de la rémunération des stagiaires et apprentis.
  - Information, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*



## 3. Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un agent contractuel sur emploi permanent absent

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Prévision Congé maternité de la RH**
  - nécessité de la remplacer à compter du 20 août.
- **Caractéristique.**
  - contrat à durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent contractuel à remplacer.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Monsieur le Président précise qu'un profil compétent est nécessaire.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*





#### 4. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents de COTELUB

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Prise en compte de l'arrêté modifiant les tarifs de remboursement des frais (28/12/2020)**

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes (supérieure ou égale à 200 000 habs) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	70,00 €	90,00 €	110,00 €	70,00 €	90,00 € ou 10 740 F CFP
Repas	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	21,00 € ou 2 506 F CFP

Puissance du véhicule	jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,29	0,36	0,21
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,37	0,46	0,27
Véhicule de 8 CV et plus	0,41	0,5	0,29

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la simple application d'un arrêté national.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*



## 5. Convention de partenariat au service de la destination touristique Luberon

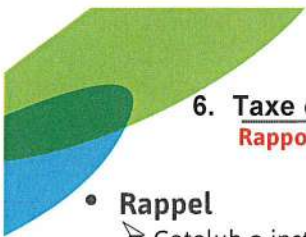
Rapporteur : Jean-Marc Brabant

- **Politique Régionale de croissance touristique 2017-2022,**
  - Création de «destinations touristiques infrarégionales fortes, connectées,».
- **Création d'une destination touristique «Luberon» actée par une convention de partenariat**
  - Partenaires OT, CC, PNRL, ADT
- **La convention la «Destination touristique Luberon»**
  - actions ont été déployées à l'échelle de la destination ou d'une partie de la destination
    - ✓ Sunsets Vignerons,
    - ✓ chemins des Parcs,
    - ✓ espace VTT Luberon Lure...
  - Durée : 2021 – 2024.
  - Objet : mise en place d'une stratégie marketing et numérique commune.
  - Création d'un comité de destination (gouvernance)

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Monsieur Jean-Marc Brabant donne lecture de la diapositive.  
Il précise que des réunions préparatoires ont déjà eu lieu.  
C'est une nouvelle étape dans la mise en place de la destination Luberon.  
Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*



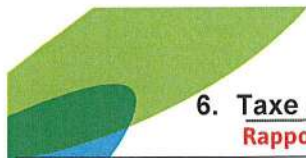
## 6. Taxe de séjour – Tarifs pour 2022

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

- **Rappel**
  - Cotelub a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 23 septembre 2010.
    - ✓ La taxe de séjour au réel pour toutes les natures d'hébergement à titre onéreux
    - ✓ Toutes les Catégories sont assujeties
    - ✓ perçue sur la période du 1er janvier au 31 décembre
  - LOF 2021, modification de la date de délibération fixant le tarif de la taxe de séjour (1<sup>er</sup> juillet).
- **Proposition**
  - Pour garantir la sécurité juridique
  - La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et abroge toutes les délibérations antérieures à compter du 1er Janvier 2022.
  - Aucun changement par rapport au régime antérieur

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)





## 6. Taxe de séjour – Tarifs pour 2022

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Catégories d'hébergement	Sans TAD	Avec TAD
Palaces	3,40 €	3,74 €
5 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	2,55 €	2,81 €
4 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	1,96 €	2,16 €
3 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	1,28 €	1,41 €
2 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,77 €	0,85 €
1 étoile : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,68 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,51 €	0,56 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 ou 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalent,	0,20 €	0,22 €

Mylène Garcin : On a des palaces ?

Mme la DGS : Pas encore mais au cas où... il y a déjà le tarif de la taxe de séjour !

Jean-Marc Brabant rappelle l'évolution de la collecte de la taxe de séjour :

2017	118 k€
2018	75 k€
2019	124 k€
2020	227 k€

Le service de collecte de la taxe de séjour fait un travail remarquable.

J'ai pris la suite de G. de Sabran

Le groupe de travail a fini sa mission et l'approbation du schéma de développement touristique sera présentée en juillet, avec la convention à intervenir avec l'office de tourisme et le projet de territoire.

Je tiens à remercier Flore Perera et les membres du groupe de travail pour leur implication.

Karine Mouret : Est-ce qu'on est informé des gens qui payent sur notre commune ?

Jean-Marc Brabant : Nous n'avons pas de retour.

Jean-Luc Borel : Il s'agit de tarifs nationaux ou locaux ?

Mme la DGS : C'est une décision locale mais les tarifs sont fixés dans la limite du plafond des tarifs nationaux.

Karine Mouret : Est-ce que l'on peut avoir des précisions sur le n° d'enregistrement ?

Mme la DGS rappelle que le changement d'usage conditionne la mise en place de l'enregistrement, or le changement d'usage doit être autorisé par la Préfecture qui ne donne pas signe de vie sur cette question depuis 3 ans.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR





**7. Mise à jour des tarifs de la pépinière d'entreprises -  
Gratuité de la location des bureaux pour les associations  
ayant un objet d'intérêt général**  
Rapporteur : Jean-François Lovisolo

• **Rappel**

- délibération du 10 décembre 2020,
  - ✓ tarifs de la régie multi-services parmi lesquels ceux de location de bureau et atelier/bureau de la pépinière d'entreprises.

• **Proposition**

- faire bénéficier les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général de la gratuité de la location.
  - ✓ Définir un montant du dépôt de garanti sera fixé à 1 mois.
  - ✓ dérogation à la délibération du 10 décembre 2020 ;

www.cotelub.fr

Jean-Luc Borel : Il y a combien d'entreprises dans la pépinière ?

Jean-François Lovisolo : Il n'y en a plus actuellement, mais certaines y sont domiciliées.

Eve Maurel : Est-ce qu'il y a des demandes ?

Jean-François Lovisolo : Même s'il y a des demandes, il n'y a pas de place.

Monsieur le Président : D'où la question de l'extension du bâtiment éventuellement.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR



**8. Attribution d'une subvention au Centre Forestier de la  
région Provence Alpes Côte d'Azur**  
Rapporteur : Jean-François Lovisolo

• **Rappel**

- Le Centre Forestier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, association loi 1901, formation aux métiers de l'arbre et de la forêt pour les jeunes comme pour les adultes.
- Demande d'aide au financement d'une citerne incendie souple imposée d'urgence par la commission de sécurité

• **Proposition :**

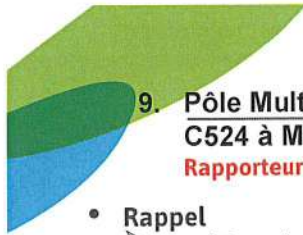
- attribuer une subvention de 5 783,38 € au Centre Forestier pour la pose et la mise en œuvre d'une réserve incendie provisoire ;
- autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

www.cotelub.fr

Jean-François Lovisolo : Le directeur a voulu demander une subvention pour mettre en conformité la protection incendie et là branle-bas de combat et menace de fermeture administrative du site. Cela va permettre de maintenir la présence des élèves sur le site.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR



## 9. Pôle Multimodal – Acquisition des parcelles C523 et C524 à Mirabeau

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Rappel**
  - Le schéma de mobilité rurale a prévu la création d'un maillage de pôles d'échanges multimodaux.
  - Délibération du 12 juillet 2018 pour acquérir les parcelles C523 et C524,
  - Depuis le montant a été négocié à la baisse avec le propriétaire.
- **Projet**
  - Compromis et acte de vente seront établis par acte notarié.
  - engagements de COTELUB vis-à-vis du vendeur :
    - ✓ Sécurisation et maintien des accès des riverains des parcelles C519, C517 et C518 ;
    - ✓ Mise en place d'une clôture en limite de parcelles entre la C523 et la C518 ;
    - ✓ Autorisation de mettre en place des boîtes aux lettres en limite de parcelle C524/RD pour les riverains ;
  - le vendeur s'engage à permettre l'accès et le raccordement au transformateur positionné sur la parcelle C518.
- **Projet**
  - modifier le montant de l'acquisition précisé dans la délibération n°2018-055 du 12 juillet 2018 : 15 000 € ;
  - autoriser à signer le compromis de vente et l'acte de vente ;

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)


Monsieur le Président : Il s'agit du parking de l'ancien restaurant à la sortie de Mirabeau, en direction du pont.

Il n'y a pas de changement hormis le prix.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*





## 10. Convention SARE

### Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

Rapporteur : Catherine Serra

- **Rappel**
  - COTELUB a approuvé le 28 janvier 2021 le PCAET
  - Le PCAET a six objectifs stratégiques
  - Le PCAET est élaboré pour une durée de 6 ans et doit être évalué tous les 3 ans
  - Les objectifs opérationnels en matière de rénovation des logements
  - Pour l'atteinte de ces objectifs, il est proposé de signer une convention entre COTELUB, le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) et l'Agence Locale de Transition Énergétique (ALTE).
- **Projet de convention :**
  - Définir les modalités, la mise en place et le fonctionnement du programme SARE sur le territoire de COTELUB ;
  - Préciser les objectifs opérationnels du déploiement du SARE sur le territoire de COTELUB ;
  - Fixer les obligations respectives des parties et notamment les conditions financières du partenariat
  - Fixer les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme SARE.
  - contribution financière de COTELUB dont les montants annuels sont les suivants :
    - ✓ 2021 : 25 570 €, répartis en 16 225 € pour l'ALTE et 9 345 € pour le PNRL ;
    - ✓ 2022 : 39 938 €, répartis en 25 593 € pour l'ALTE et 14 345 € pour le PNRL ;
    - ✓ 2023 : 46 426 €, répartis en 32 081 € pour l'ALTE et 14 345 € pour le PNRL.

www.cotelub.fr

Catherine Serra rappelle que le premier objectif du PCAET est de réduire la précarité énergétique. C'est une convention tri partite entre COTELUB, le PNRL et l'ALTE (Agence Locale de la Transition Énergétique).

Des réunions de suivi des indicateurs sont mises en place.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le montant payé par COTELUB sera proratisé, si le montant du plafond annuel prévu est dépassé.

*S. Khalizoff : Si les objectifs ne sont pas atteints est ce qu'ils sont reportés sur l'année suivante ?*

*Monsieur le Président : Non il n'y a pas de report prévu.*

*M. Domeizel : Qu'est-ce que vous appelez les études ? La ALTE n'est pas toujours très efficace et cela me pose un problème qu'une association qui s'est construite pour ça soit financée par une collectivité. J'espère que ce sera un vrai service à la population, cela va nécessiter une grosse campagne de communication car peu de gens connaissent ces services et la rénovation énergétique est un vrai casse-tête.*

*Monsieur le Président : Nous avons eu de grosses discussions avec le PNRL pour s'assurer qu'il s'agisse d'un vrai service supplémentaire, mais effectivement un gros travail de communication sera nécessaire principalement dans les communes. C'est une convention signée pour 3 ans, mais ce n'est pas efficace, il n'y aura pas de renouvellement l'année suivante.*

*M. Domeizel : Le dispositif « précarité énergétique » n'est pas en adéquation avec le public ciblé. Il ne faut pas renvoyer les gens vers le site internet, les dossiers sont impossibles à monter.*

*J. Richaud : Depuis 2017, la plateforme de rénovation SARE est active. Cela a un coût pour la commune mais nous n'avons aucun retour. Le PNRL s'agrandit, comment vont ils assumer cette mission supplémentaire ?*

*G. Jean : C'est par le biais des permanences des architectes conseils du PNRL*

*C. Serra : Il revient aux communes de veiller à l'efficacité du dispositif et à nous tenir au courant.*

*B. Margaillan : Ce n'est pas un peu tard pour voter cette convention pour 2021 ?*

*Monsieur le Président : On a voté le PCAET à l'unanimité, c'est un des éléments de ce dispositif, il faut aller jusqu'au bout de la logique et voir si cela fonctionne.*

*JF. Lovisolo : Je suis d'accord avec Joëlle Richaud. Pour moi, cela relève déjà des missions du PNRL, que nous finançons. Je suis très réservé sur le financement supplémentaire de ce service.*

*B. Margaillan : Est-ce que ces montants correspondent à des dossiers réalisés ?*

*Monsieur le Président : Sur 25 000 €, 16 000 € sont pour le PNRL et 9 000 € pour la ALTE avec un recrutement.*



JM. Brabant : Cela s'adresse à tous les citoyens ?

Monsieur le Président : Oui tous, pour la rénovation des bâtiments.

JM. Brabant : Donc pas uniquement à destination des ménages précaires ?

M. Domeizel : Et si c'est juste pour changer une chaudière, il ne faut pas de permis de construire. Quels types de travaux sont éligibles ?

A. Gueydon : Et pour les communes qui ne sont pas adhérentes au PNRL, comment cela se passe ?

Monsieur le Président : Dans les négociations toutes les communes sont incluses dans le périmètre.

K. Mouret : Est-ce qu'il y a une convention pour les diagnostics des bâtiments publics ?

Monsieur le Président : Non, c'est le cœur de métier du PNRL

M. Duval : L'architecte conseil a indiqué qu'elle portait déjà un discours de ce type. L'ALTE donne déjà ces informations.

Mme la DGS : C'est un transfert de charge de l'Etat vers les EPCI.

R. Brette : Est-ce qu'on connaît la personne qui a été recrutée ?

JF. Lovisolo : Paiement des frais de structures existantes

Monsieur le Président : Nous ne sommes pas responsables du recrutement au PNRL. Je retiens la question.

G. Jean : Je crois qu'il y a un recrutement de technicien en cours.

Monsieur le Président : N'oubliez pas que la révision de la charte (du PNRL) est en cours. Elle sera ce que nous en ferons. J'entends vos remarques mais je vous invite à vous rendre dans les réunions de préparation de la charte pour faire entendre votre voix.

J'ai demandé au PNRL de mettre en place une conférence des maires pour nous informer des jalons d'avancement de la charte.

S. Khalizoff : J'arrive de la réunion du PNRL à Oppede, effectivement il y avait peu d'élus et les techniciens le regrettent.

JF. Lovisolo : Enfin, le PNRL doit être au service des communes. C'est à eux de se mettre à notre service. Ils devraient porter attention à l'adhésion volontaire des communes.

Le débat est important sur les méthodes mises en place par le PNRL.

JM. Brabant : Si on les sollicite, ils viennent, ils sont venus à Cadenet.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à la majorité par

37 voix POUR

3 ABSTENTIONS – JL. Borel - Marc Duval - Michel Simos



**11. Avenant n°1 à la convention cadre Durance Vauclusienne**  
**signée avec le SMAVD**  
**Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**

- **Rappel**
  - COTELUB a signé, en 2019, une convention cadre Durance Vauclusienne, avec le SMAVD, le Département de Vaucluse et les autres EPCI concernés (LMV et Grand Avignon).
  - Objet : définir
    - ✓ le partenariat entre les collectivités
    - ✓ un programme d'action sur la période 2019-2021.
  - COTELUB est particulièrement concernée par ce partenariat en raison du réseau d'ouvrages complexe œuvrant à la protection contre les crues de la Durance sur les secteurs de Cadenet et de Villelaure.
  - Le comité technique (COTECH) de ce partenariat se réunit annuellement. Le présent avenant est issu des travaux de ce COTECH.
- **Proposition**
  - prolonger la convention cadre initiale jusqu'en 2023
  - But : assurer le relai jusqu'au prochain contrat de rivière prévu en 2023.
  - Le programme d'action et le financement du département sont ajustés en conséquence.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Monsieur le Président : Il n'y a pas d'argent en jeu

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR*



## 12. Convention de partenariat pour la création d'une salle d'audition pour mineurs pour la Gendarmerie Nationale

Rapporteur : Mylène Garcin

### • Contexte

- La Compagnie de Gendarmerie de Pertuis a besoin d'une salle équipée spécialement pour permettre les auditions de mineurs. Cette salle doit faire l'objet d'aménagements particuliers, imposés notamment par le Code de procédure pénale, pour recueillir la parole des mineurs.
- La Gendarmerie a, par le biais de l'Association des Maires de Vaucluse, sollicité les collectivités territoriales du territoire afin de convenir d'un partenariat pour la création de cette salle d'audition.

### • Proposition

- Au regard de l'intérêt général (politique jeunesse) attaché à ce projet, COTELUB et les communes de La Tour d'Aigues et de Cadenet ont convenu de s'associer pour permettre la création de la salle d'audition pour mineurs.
- Lieu : à Cadenet, dans les locaux de la Brigade Territoriale.
- La commune de Cadenet prend en charge frais prévus et les autres partenaires lui rembourseront une part de la dépense.
- COTELUB participe à hauteur de 9 554,56 € TTC.
  - ✓ Cadenet et La Tour d'Aigues 1 000 € chacune

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Alain Gueydon : Mais cela ne concerne que la gendarmerie de Pertuis ?

JM. Brabant : Cela concerne les deux, mais la salle équipée sera à la gendarmerie de Cadenet.

JF. Lovisolo : l'Etat français n'est pas en mesure d'accompagner l'enfance et la jeunesse, ni de la protéger. Il n'y a plus un rond pour la Gendarmerie. Ils ont été obligés de demander de l'aide aux collectivités. Cela concerne la circonscription nord et sud Luberon.



Sur les 5 intercommunalités sollicités, seule COTELUB a répondu favorablement. Trois n'ont pas répondu et une a fait un retour négatif.

M. Domeizel : C'est incroyable d'avoir à financer les compétences régaliennes de l'Etat.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR





### 13. Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse - Appui à la révision du SCOT

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Contexte**
  - COTELUB a adhéré, par délibération du 10 décembre 2020, à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Aurav).
  - COTELUB dispose d'un siège à son Conseil d'Administration.
- **Proposition**
  - La convention-cadre prévoit la participation financière de COTELUB au programme partenarial
  - pour 2021 à 2023 :
    - ✓ 45 000 € la première année
    - ✓ 75 000 € les 2 années suivantes.
  - Missions
    - ✓ Appui au bilan du SCOT actuel et à sa révision du SCOT
    - ✓ Appui aux politiques d'urbanisme d'aménagement et de développement économique

www.cotelub.fr

G. Jean : Je siège au conseil d'administration de l'AURAV.

M. Simos : Est-ce qu'on sera destinataire du bilan du SCOT ?

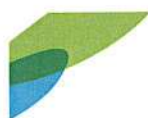
G. Jean : Le périmètre est sur deux interco. le bilan est vite fait, mais oui bien sûr !

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
40 voix POUR

## QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Président donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil ;
2. F. Laroche présente le lancement d'une consultation sur les 16 communes dans le cadre du projet de groupement de commandes.



### Définition

Réunion de plusieurs acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés



### Quels marchés ?

3 segments d'achat ciblés dans un premier temps :

- Contrôles réglementaires
- Hydrants (fourniture & entretien)
- Défibrillateurs (fourniture & entretien)



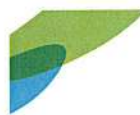
### Fonctionnement proposé

COTELUB = coordonnateur

Rassemble vos demandes  
Passe les marchés (rédaction DCE jusqu'à finalisation des contrats)

Communes :

Signent & exécutent les marchés

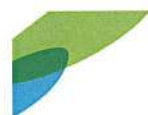


### Fonctionnement proposé

Création d'un groupe de travail

Rôle du groupe :

- définir fonctionnement du groupement de commande ;
- recenser le besoin exact par commune ;
- participer à la rédaction du CCTP ;
- participer à l'analyse technique.



### Avantages

1. Possible gains financiers par la massification de l'achat
2. Simplification et sécurisation des procédures marchés pour les communes

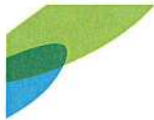


### Avantages

3- Economie en frais de gestion

- À la charge de COTELUB :
  - Frais de publication
  - Passation





## Avantages

- 4- Marchés sous forme d'accords-cadres à bons de commande
- Pas d'obligation de commande si vous le souhaitez (pas de minimum) mais...

### A noter

Les membres dont l'adhésion est postérieure au lancement d'une procédure de passation ne pourront pas bénéficier des prestations



## Rétroplanning



- Juin 2021 :
  - création groupe de travail (désignation référent avant le 7 juin)
- 22 juillet 2021 :
  - création du groupement de commandes (délibération de COTELUB et délibérations des communes)
- Octobre 2021 :
  - lancement des marchés
- Janvier 2022 :
  - début d'exécution des marchés

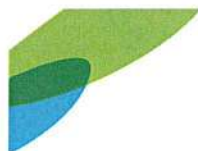


## Communes participantes au 27/05



- La Bastide des Jourdans
- Beaumont de Pertuis
- Cadenet
- La Motte d'Aigues
- Peypin d'Aigues

### 3. Présentation par JF. Lovisolo :



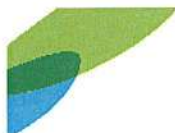
## Aides COVID aux entreprises

### Les mesures Cotelub

Dispositif animé localement par ISL  
4 comités organisés

- Mise en place d'un guichet économique local
  - + de 130 contacts
- Exonération des loyers (pépinières, domiciliation) de 3 mois
- Prêt covid résistance : (prêt à taux zéro)
- Budget :
  - Région + Banque des territoires : 98 576 €
  - Département : 76 602 €
  - Cotelub : 49 628 €
- Evaluation :
  - 17 demandes : 16 entreprises financées localisées sur 10 communes différentes et 1 refus
  - 124 000 € alloués
- Fonds de soutien aux commerces de proximité :
  - Subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 € pour les hôtels, restaurants et commerces de bien.
  - Budget : 10 000 €
  - 0 entreprises financées
- Création d'une market place locale : Click en Cotelub
  - Budget total : 39 000 € HT





## Partenariat Initiative Sud Luberon

En 2020, 46,5 jours de permanences ont été organisés dans les locaux de Cotelub (sur 7 mois).

En 2021, Initiative Sud Luberon est accueillis à temps complet dans les locaux de Cotelub (bureau Mirabeau depuis le 15 mars.)

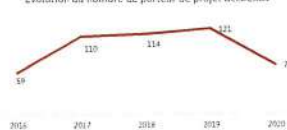
### Localisation des porteurs de projet financés

Beaumont de Pertuis  
 Cabrières d'Aigues  
 Cadenet  
 Cucuron  
 La Bastide des Jourdans  
 La Bastidonne  
 La Motte d'Aigues  
 La Tour d'Aigues  
 Mirabeau  
 Peypin d'Aigues  
 Villelaure

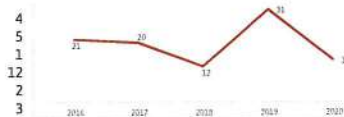
### Localisation des porteurs de projets accompagnés

Ansouis  
 Beaumont de Pertuis  
 Cabrières d'Aigues  
 1 Cadenet  
 1 Cucuron  
 9 Grambois  
 3 La Bastide des Jourdans  
 La Bastidonne  
 1 La Motte d'Aigues  
 1 La Tour d'Aigues  
 7 Mirabeau  
 1 Peypin d'Aigues  
 1 Saint-Martin de La Brasque  
 3 Sannes  
 3 Villelaure

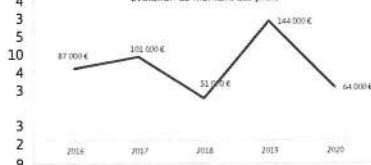
Evolution du nombre de porteur de projet accueillis



Nombre de prêt d'honneur accordé



Evolution du montant des prêts



La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu à Ansouis le 17 juin 2021.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance  
Richard Rouzet

Le Président  
Robert Tchobdrenovitch

**Ce procès-verbal a été validé à l'unanimité des membres du conseil communautaire lors de la séance du 22 juillet 2021**